

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

RÈGLEMENT # 230-198

Zones résidentielles Rm1, Rm2 et Rm3  
& articles 3.3.1 et al. /modifications

**AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

(Territoire visé : Les zones résidentielles Rm1, Rm2 et Rm3 ainsi que les zones qui leur sont contiguës)

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 230-198** intitulé « Zones résidentielles Rm1, Rm2 et Rm3 & articles 3.3.1 et al. /modifications »

Avis public est par les présentes donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 7 octobre 2019, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement # 230-198 lequel a pour objet 1) de créer à même les zones résidentielles Rm1, Rm2, et Rm3 la zone résidentielle Ra43 ; 2) de modifier différents articles de la section 3.3 du règlement de zonage # 230 concernant la réglementation applicable aux diverses catégories d'habitation permises dans les zones résidentielles telles que définies au dit règlement ; 3) de modifier les grilles d'usages associées aux zones Rm1, Rm2, Rm3 et Ra43.
2. Qu'une **assemblée publique de consultation** sera tenue le **4 novembre 2019 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville** située au 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.
3. Que les modifications projetées ont notamment pour objet :
  - d'abolir les zones Rm1, Rm2 et Rm3 afin de les inclure dans une nouvelle zone Ra43 ;
  - de modifier l'énoncé des articles 3.3.1/3.3.5/3.3.5.1/3.3.14.2 et 3.3.16 concernant les dimensions des habitations et les maisons mobiles.
4. Que le projet de règlement vise les zones Rm1, Rm2 et Rm3 ainsi que toutes les zones qui leur sont contiguës.
5. Qu'au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou son mandataire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le dossier.
6. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens.
7. Que le projet de règlement # 230-198 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 10 octobre 2019.

Signé :

Nicolas Dion-Proulx  
Responsable de l'urbanisme